
BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

DEUX NOUVEAUX SYNDICATS NATIONAUX ET CATHOLIQUES

Nous enregistrons avec plaisir la naissance de deux nouveaux syndicats nationaux et catholiques, le syndicat des employés de la maison Dupuis Frères de Montréal, fondé le 22 août dernier, et le "syndicat national et catholique des Employés de Magasins" de Québec, établi à Saint-Roch, le 17 septembre.

Le premier syndicat compte deux cents membres, tous employés de la maison Dupuis Frères, l'un des grands établissements de commerce de la province de Québec, qui se sont formés en union professionnelle avec, pour objet, "l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels, moraux et religieux de ses membres, par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur". La profession de foi catholique est l'une des conditions nécessaires à l'admission des membres. Toutefois, le syndicat n'a pas voulu fermer complètement la porte aux non-catholiques, qui y peuvent être admis à titre de "membres adjoints" ayant part aux avantages de l'union professionnelle, sans exercer les droits conférés par la constitution, les statuts et les règlements". Le syndicat de la maison Dupuis veut être une œuvre de paix ; et, pour régler les difficultés qui pourraient s'élever entre le syndicat et ses membres, entre les membres eux-mêmes ou entre le syndicat et les patrons, il possède un "comité des réclamations", composé d'une employée et de deux employés, dont le rôle est d'examiner les réclamations des membres du syndicat, et, s'il y a lieu, de les discuter avec les patrons. Dans le cas où l'entente deviendrait impossible, les patrons nomment un arbitre, le comité des réclamations en nomme un autre, et ces deux arbitres en choisissent un troisième. Ce tribunal d'arbitrage entend les parties, fait enquête et rend sa décision, laquelle est finale et lie les deux parties. La même méthode d'arbitrage doit s'appliquer dans le cas de difficultés entre le syndicat et ses membres ou entre les membres eux-mêmes du syndicat.

Une caisse de secours, en cas de maladie, et d'indemnités de frais funéraires est annexée au syndicat.

Nous suivrons avec le plus grand intérêt cette heureuse innovation syndicale, qui permettra aux employés d'une grande maison de commerce de régler toutes leurs difficultés avec leur patron sans intervention de l'extérieur et dans un véritable esprit de famille. Un point très important à noter dans les règlements du syndicat Dupuis, c'est que les membres doivent rester au travail pendant les négociations qui suivent une difficulté entre